

MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE/MER

CANTON DE
MARQUISE

INFORMATIONS COMMUNALES JANVIER 2014

8 et 9 FÉVRIER 2014 : TIM SCOOP AU CHATEAU MOLLACK

La commune de Bazinghen et l'association TIM'SCOOP des 2 Caps ont eu le plaisir de vous inviter à la projection de reportages photographiques le 11 octobre à 20h à la salle communale. Si vous souhaitez revoir ces photos une exposition est organisée au château Mollack les 8 et 9 février 2014.

DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

Le 17 octobre 2013 :

- Eclairage public des voiries communales Impasse de la louve, Impasse de la motte, Impasse des prés et Chemin du marais : décision de la commission d'appel d'offres à entériner,
- Choix d'un nom de rue pour le lotissement du Bédât,
- Demande d'inscription du nom d'un militaire mort pour la France en Indochine sur le monument aux morts,
- Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais concernant l'élection des membres,
- Autorisation de signer la convention pluriannuelle avec le Conseil Général concernant la bibliothèque,
- Autorisation de signer l'avenant n°1 à la charte du réseau intercommunal avec la CC Terre des 2 Caps pour la bibliothèque municipale,
- Achat d'une citerne de fuel de 1200l,
- Logement communal : autorisation de signer le bail notarié,
- Modification du tableau des effectifs : ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe en charge de la cantine, la garderie et le ménage des locaux,
- Participation de la commune à l'assurance maintien de salaire des agents,
- Avis sur le plan de gestion quinquennal de la basse vallée de la Slack de la 6^{ème} section des waterings, mis à l'enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2013,

Le 23 janvier 2014

- Avis sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Communautaire,
- Avis sur l'extension de la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire du littoral,
- Officialisation du nom de la bibliothèque municipale : le grenier enchanté de Bazinghen,
- Autorisation d'occupation du domaine public : installation d'un distributeur automatique de viennoiseries et de pains au village,
- Présentation du rapport d'activités 2012 de la CC de la Terre des 2 Caps

Les délibérations citées sont ou seront sur les panneaux d'affichage situés à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie.

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

ÉLECTIONS 2014 :

- Elections municipales : les 23 et 30 mars 2014,
- Elections européennes : 25 mai 2014.

ÉLECTEURS : CE QUI VA CHANGER

Bazinghen est une commune de moins de 1000 habitants.

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, **il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

La liste des personnes candidates sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront prises en compte.

Vous n'élierez pas le conseiller communautaire. Sera conseiller communautaire le conseiller municipal de la commune qui figurera en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

CANDIDAT : CE QUI VA CHANGER

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services du représentant de l'Etat entre le 17 février et le jeudi 6 mars à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du « Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1000 habitants » publié sur le site internet du ministère de l'intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à suivre : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/etre-candidat>

LA CARTE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures,
- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les nouveaux horaires de la bibliothèque :

Mercredi et jeudi de 17h à 19h.

Depuis la mise en réseau des bibliothèques de la Terre des 2 Caps, vous pouvez consulter la disponibilité des livres sur le portail : www.biblio2caps.fr. Vous pouvez également consulter le site pour vous tenir informé des animations culturelles proposées par les bibliothèques.

Exposition polaire jusqu'au 13 février et nouveau rendez-vous « matin bouts d'chou »: séance bébé lecteur : mercredi 5 février à 10h30. Voir la lettre du grenier enchanté ci-jointe.

PROCHAINE COLLECTE DES ENCOMBRANTS : 7 MAI ET 1^{ER} OCTOBRE 2014

Inscriptions au 0 800 880 507 (appel gratuit) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ou en remplissant le formulaire à l'adresse suivante :

http://www.terredes2caps.fr/fr/outils/formulaires/demande_de_passage_des_encombrants

VIE ASSOCIATIVE

- Le Bazing

- **Sortie pedestre chaque 2^{ème} dimanche du mois** – Le point de rendez vous est donné place de la mairie à 8h30. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association.
Le stationnement des véhicules des randonneurs se fait de préférence sur le parking à l'entrée du village, près des terrains de pétanque.

- Comité des fêtes

- Brocante au village : le 11 mai 2014.

- Le Club de l'Age d'Or

- Le Club de l'âge d'or se retrouve à la salle communale le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

CAMPAGNE DE PREVENTION ET D'INFORMATION SUR LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseres et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, poncesuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasseur, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



NOUVEAU !

VENDREDI DE 9H45 A 10H45 SALLE BALAVOINE DE MARQUISE

Activité de mémoire

A L'AIDE DE FICHES DE JEUX MEMOIRE BASEES SUR LA LOGIQUE, LES EXPRESSIONS, LE CALCUL, LES DIFFERENTES MEMOIRES SONT SOLLICITEES (VISUELLE, AUTOMATISMES, FAITS ANCIENS ET RECENTS....)
ADAPTE AU RYTHME DE CHAQUE PERSONNE, IL N'Y A PAS D'ESPRIT DE COMPETITION. CHACUN FAIT CE QU'IL PEUT ET ON PROGRESSE ENSEMBLE.

La gymnastique se poursuit...mais les horaires changent !

ANIMES PAR UN ANIMATEUR SPORTIF DE L'ASSOCIATION « BONS PIEDS, BONNE TÊTE ». CES ATELIERS HEBDOMADAIRES SONT COMPOSES D'EXERCICES D'ÉQUILIBRE, ARTICULAIRES ET DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE.

ILS SONT OUVERTS A TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS OU PLUS ET DURENT UNE HEURE.

- MARQUISE : A LA SALLE BALAVOINE CHAQUE VENDREDI DE 8H45 A 9H45.
- FERQUES : A LA SALLE LEO LAGRANGE CHAQUE VENDREDI DE 11H A 12H

RENSEIGNEMENTS AU CLIC 03.21.30.32.48.

Tarifs annuels
2014 :
12€ de cotisation
43€ par atelier

Avec le soutien financier de :



Vous aidez un proche dépendant au quotidien

Vous êtes un aidant !

Nous vous proposons chaque mois au château de Ledquent à Marquise un

« Café des aidants »

Mardi 21 janvier 2014 à 14h :

« Connaissance des institutions avec en support le jeu « super z'aidant »

Mardi 11 février 2014 à 14h :

« Affronter le regard des autres »

Mardi 25 mars 2014 à 14h :

« Comment définir la relation d'aide ? »

Mardi 8 avril 2014 à 14h :

« Les signes de l'épuisement et leurs risques ? »

Mardi 20 mai 2014 à 14 h :

« S'autoriser le répit et vivre sa vie malgré tout »

Mardi 17 juin 2014 à 14h :

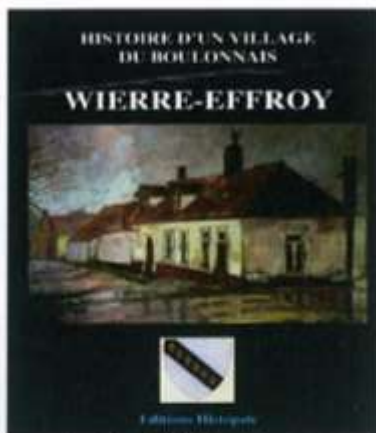
« Il a changé, le proche d'avant et le proche d'aujourd'hui »

Renseignements au 03.21.30.32.48

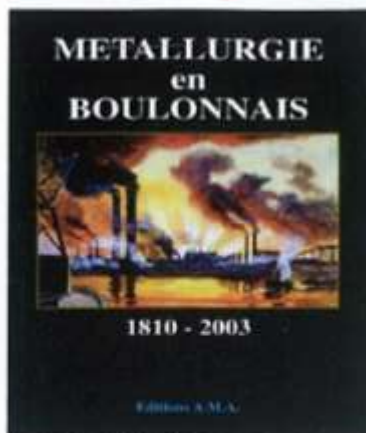


HISTOPALE : PRIX APPLICABLES JUSQU'AU 15 MARS 2014 - UNE BONNE IDÉE CADEAU

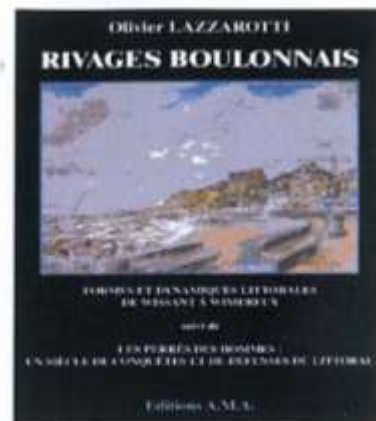
HistOpale



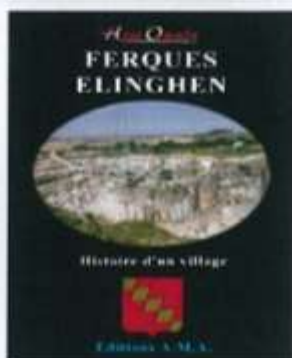
Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 15 euros



Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 10 euros



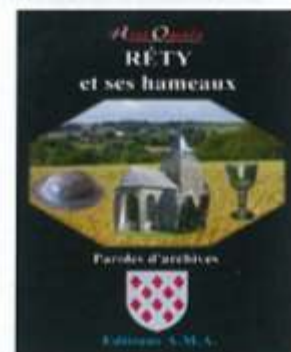
Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 10 euros



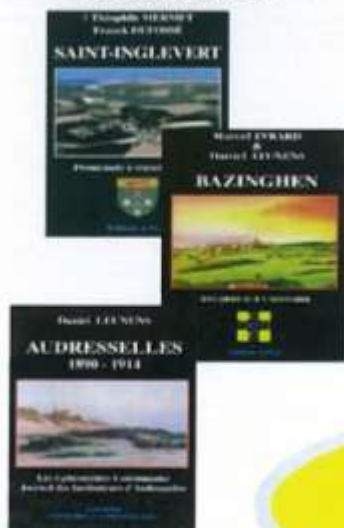
Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 6 euros



Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 6 euros



Prix initial ~~20 euros~~
Vendu 8 euros

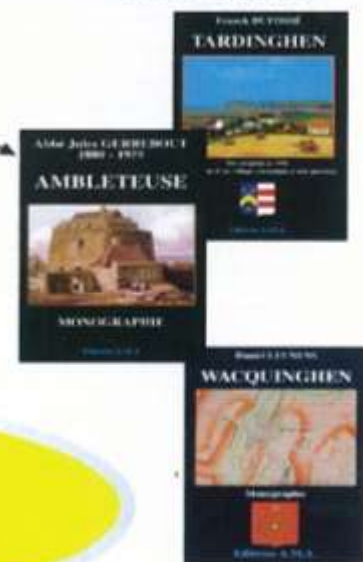


5 euros

5 euros l'ouvrage
Au lieu de 20



10 euros



5 euros

Histopale
89, rue Roger Salengro
62720 Rinxent
03.21.92.74.76

Prix applicables jusqu'au 15 mars 2014

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE : Article Voix du Nord du 12 novembre 2013

Bazinghen : Oublié, son nom a été gravé au monument aux morts cinquante-neuf ans plus tard
 Article publié le 11/11/2013 et écrit par Marie-Caroline DEBAENE.



Ce lundi matin, le village de Bazinghen a rendu hommage à l'un des siens, mort au combat en Indochine en 1954. Son nom a été gravé sur le monument aux morts. Un oubli corrigé cinquante-neuf ans plus tard.

Comme un symbole. Le monument aux morts se dresse face à la ferme où Jean-Baptiste Ivart est né, le 20 décembre 1925. Il est mort au combat, en Indochine, alors qu'il avait cinquante-neuf ans. Ses parents, André et Yvonne Ivart, tout comme son frère et sa belle-sœur, reposent dans le cimetière de Bazinghen. Lui, serait enterré auprès de son épouse dans l'Indre, là où il aurait vécu la majeure partie de sa vie.

Devoir de mémoire

Cet été, le colonel Jules Camus, président de l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine, a signalé à la commune un oubli. Le nom de ce soldat du 4^e bataillon de chasseurs laotiens ne figurait pas sur l'édifice du village. Hier matin, enfants, parents, anciens combattants et municipalité se sont réunis solennellement en ce jour de commémoration du 11 Novembre pour rendre hommage à ce Bazinghenois. « *En ajoutant son nom, c'est un regrettable oubli corrigé*, a souligné le maire Raphaël Delattre. *Je remercie aussi les enfants présents aujourd'hui qui perpétuent ce devoir de mémoire.* » Le nom de Jean-Baptiste Ivart vient de rejoindre ceux des vingt-deux autres soldats, originaires du village, qui ont été tués durant les Première et Seconde guerres mondiales. Le nom de chacun a été cité à voix haute pour que leur courage ne soit jamais tu.

CÉRÉMONIE DES VŒUX : Article Voix du Nord du 18 janvier 2014

BAZINGHEN

Les inondations au menu de la dernière cérémonie des vœux du maire

Difficile de tourner une page. Après trois mandats de maire et autant en tant que conseiller communautaire. Raphaël Delattre a décidé de laisser la place à son premier adjoint, Franck Parenty (qui présentera très prochainement sa liste pour les municipales). Pas aisé donc de donner son dernier discours de cérémonie des vœux, jeudi soir, pour cet homme poil à gratier. « Il est bon d'avoir quelques aiguillons dans le débat qui vous obligent à vous remettre en question », a souligné Martial Herbert, président de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps. Qui a salué le travail de l'élu.

« Bis repetita »

Raphaël Delattre, ému, n'a pas perdu son panache pour autant et n'a pas résisté à l'envie de remettre sur le tapis son cheval de bataille, les inondations récurrentes dans la Basse vallée de la Slack : « Chaque administration s'évertue à faire respecter le SAGE, à un point tel que l'on se demande si la vie du poisson ne passe pas avant



Raphaël Delattre a souhaité ses vœux de réussite à Franck Parenty, premier adjoint, (à sa droite sur la photo), qui présentera une liste.

celle de l'homme. Satisfait de leur travail, ils n'ont pas hésité à proposer, dans l'élaboration du PLUI d'éclaircir la zone humide de 10%. Les inondations les laissent indifférents, et tous les ans dans la Basse vallée, c'est bis repetita.»

Dans un autre registre, le maire a également félicité le travail de ses

équipes communale et municipale : ainsi que les enseignantes du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Audinghen et Bazinghen. « Cette équipe dynamique n'a pas hésité à relever le défi de la réforme périscolaire. Le seul périscolaire dans l'arrondissement du Boulonnais. (...) Je pense,

et mon collègue d'Audinghen ne me démentira pas, que la réforme scolaire en milieu rural ne peut s'appliquer qu'avec les enseignants. » Pour conclure, il a souhaité « plein de bonnes choses à Franck et à ses futurs colistiers. »

Autofinancement

Franck Parenty venait auparavant de rappeler les réalisations effectuées en 2013. La commune a réalisé des investissements à hauteur de 115 000 €. « Cette somme a été autofinancée dans sa totalité », a précisé le premier adjoint. Elle a permis l'achat d'un photocopieur couleur pour l'école, l'acquisition d'un tracteur avec accessoires dont une lame à neige et un épandeur de sel, mais aussi d'effectuer des travaux de sécurité au Bail et à Colincthun ou encore des travaux de reprofilage sur le chemin communal des côtes et celui des bordées. Il a aussi rappelé les différentes festivités qui se sont déroulées durant l'année. « Je terminerai en remerciant M. Delattre de m'avoir supporté ces douze années à ses côtés. »

M.-C. DEBAENE

ANNIVERSAIRE DE BERTHE ALBA : 95 ANS



Samedi 14 décembre 2013, Berthe ALBA née LELEU a reçu la visite de Mr Raphaël DELATTRE, maire de la commune et du conseil municipal. Née le 14 décembre 1918 à Wirwignes, elle est aujourd'hui à 95 ans, la doyenne des résidents de la commune. Mariée à Joseph ALBA le 22 juillet 1944, elle coule désormais des jours tranquilles entourés des siens au hameau d'Otove. Elle a toujours l'œil vif et lit chaque jour la Voix du Nord, tout comme sa sœur Yvonne âgée de 92 ans.

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

BAZINGHEN**Le conseil municipal dit « non » au PLU intercommunal**

Le point d'achoppement concerne une vingtaine de parcelles qui devraient devenir constructibles.

Le plan local d'urbanisme, désormais compétence intercommunale, était le point chaud du dernier conseil municipal. L'occasion était belle pour les élus d'adopter une posture progressiste en validant le PLU tel qu'il se dessine sur le territoire de la Terre des 2 Caps. Une vingtaine de parcelles devraient devenir constructibles dans le village, au grand dam de la majorité du conseil municipal qui ne se réjouit guère des orientations prises. Le maire, Raphaël Delattre, a cependant tenté de convaincre les personnes opposées, avançant qu'il ferait valoir

l'article R. 211.21 du code de l'urbanisme, qui vise à préserver l'harmonie des constructions existantes. Le but est de ne pas voir apparaître de maison avec toiture-terrasse dans le village, ce qui serait un « non-sens » selon le premier magistrat. A l'issue des délibérations, avec 5 voix contre, 4 pour, et 2 abstentions, c'est donc un avis négatif qui a été voté par la commune. Malgré tout, cela ne devrait pas entraver la validation du plan, qui le sera si les deux tiers des communes de la Terre des 2 Caps donnent leur feu vert. ■

En donnant un avis défavorable à l'arrêt de projet du PLU intercommunal, le conseil municipal a fait abstraction de l'intérêt communal. Je regrette que les votes aient été orientés par des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général et communal. Je déplore également que cette décision ait été orchestrée secrètement, avec la recherche d'un effet maximum avec la présence de la presse.

Il s'agissait d'une décision importante pour l'avenir de la commune avec le projet de construction d'une vingtaine de maisons à l'arrière du village. Les sujets qui ont attirés à l'urbanisme, sont généralement des sujets qui fâchent et pour lesquels il est impératif de faire abstraction des intérêts personnels. C'est la raison pour laquelle la commission urbanisme a été constituée uniquement de conseillers non propriétaires fonciers agricoles mais cela n'a pas suffi

Je rappelle que la réglementation (Scot, loi grenelle) impose plusieurs contraintes : recentrer les villages, créer des lotissements peu gourmands en espace agricole avec 17 maisons / ha, et des constructions non énergivores. Pour rappel, les maisons HLM devenues propriétés privées sont construites sur des surfaces de 400 m², ce qui équivaut à 25 maisons / ha.

Je me suis opposé aux constructions toiture-terrasse, et j'ai proposé de faire usage, sur l'ensemble de la commune, de l'article R111-21 du code de l'urbanisme, afin de préserver l'harmonie des constructions existantes.

Contester ce projet sur la base d'un chiffrage de 16 maisons existantes à ce jour au sommet du village me semble tout à fait discutable. En effet, dans le PLUi, cette zone est définie en UCB1 et comprend 26 maisons plus 3 exploitations en zone A.

On a le droit d'oublier mais je tiens à rappeler plusieurs points :

- En 2000, le conseil municipal a adopté la révision du POS qui supprimait les constructions linéaires (NB) au profit de 4 lotissements : le village, le bail, l'Abbaye et le Bédât,
- A ce jour, un seul a été réalisé, celui du Bail, et je peux affirmer qu'il a bien aidé au maintien des effectifs de l'école ; un second est en cours de réalisation au Bédât,
- Le projet du village (8 maisons) et celui de l'Abbaye (12 maisons) n'étant pas réalisés, ce qui est proposé aujourd'hui permettrait de compenser l'engagement pris en 2000, soit un PLUi sans ajout de construction à notre POS de l'an 2000.

On a le droit de prétendre que la commune a trop construit mais pour cela il ne fallait pas faire partie du conseil municipal qui a adopté la révision du POS en 2000.

Je persiste à dire que le maintien de notre école publique (gratuite), ainsi que tout développement de Bazingen, passe obligatoirement par une progression lente des constructions. Autre élément très important : une commune de notre canton qui se trouve démunie d'école paye aujourd'hui 1535 € par enfant scolarisé dans la commune d'accueil voisine. Sachant que notre commune compte à ce jour 34 enfants dans le RPI, je vous laisse présager du coût qui incomberait à nos finances communales. Il s'agit là d'une dépense obligatoire : les dépenses de construction, d'équipement et de fonctionnement des écoles maternelles et primaires constituent des dépenses obligatoires pour les communes (Article L2321-2 du code général des collectivités territoriales).

Dire que nous sommes un village gaulois !!!! Je réponds oui : des gaulois du XXIème siècle socialement évolués et appréciant l'éclairage public !

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de renforcement de l'éclairage public sont en cours de réalisation :

- Impasse de la louve : 4 points lumineux,
- Impasse des prés : 4 points lumineux,
- Chemin du marais : 4 points lumineux,
- Impasse de la motte : 2 points lumineux

Des travaux supplémentaires seront réalisés suite au montant du marché de travaux inférieur à l'estimation initiale :

- Rouge Berne : 2 points lumineux, (1825 et 2134 route du Cap Gris Nez),
- Le Bédât : 1 point lumineux (550, route du Bédât),
- Grand Maison : 8 points lumineux dans le prolongement de l'Abbaye jusque l'intersection à Grand Maison.

ÉCOLE DE LA HAUTE TERRE

Les activités du RPI Audinghen Bazinghen

Cours de Zumba à la salle communale de Bazinghen : Chaque **lundi, un seul horaire : 19h15 à 20h15**. Participation demandée : **4 € / personne**. Places limitées.

Réforme des rythmes scolaires

Comme annoncé lors du précédent bulletin, le RPI Bazinghen Audinghen a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès cette rentrée. Cette application a pu se réaliser grâce à la mobilisation et la réactivité des enseignantes.

Article Voix du Nord de 2 octobre 2013

LES VISAGES DE L'ACTUALITÉ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES | (2/2)

Les fameux TAP séduisent enfants et parents dans la petite école rurale de Bazinghen

Un mois après la rentrée, comment est ressentie la réforme des rythmes scolaires ? Nous sommes allés prendre le pouls dans deux établissements différents. Deux exemples que nous vous présentons en deux volets. Hier, il s'agissait de l'école Duchenne à Boulogne. Aujourd'hui, la petite école de Bazinghen en RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec Audinghen.

À Bazinghen et Audinghen, ce sont trois enseignantes et une ATSEM (personnel municipal) qui dispensent les TAP (Temps d'activités péri-éducatifs) sur la base du volontariat. Marie Decroocq, 35 ans, est directrice du RPI depuis trois ans. Elle est aussi l'instil de l'unique classe de Bazinghen. Une classe double de vingt-trois élèves en grande section et CE1. Très investie et passionnée par sa profession, elle est convaincue par la réforme : « C'était vraiment à faire. Ils avaient de trop grosses journées de classe. » Quatre jours par semaine, durant une heure, elle se « transforme », comme elle leur explique, en personnage pour les TAP.

À 15 h 30, l'école s'achève mais aucun des élèves ne rentre chez lui. Ils ont tous été inscrits à ces activités gratuites prises en charge par les deux communes. Après s'être défilés quelques minutes dans la cour de récréation et repris des forces avec un goûter, ils sont prêts pour le cours de Viet Vo Dao. Un art martial que leur maîtresse a appris durant quatre ans. La transformation s'est opérée. Marie Decroocq a enfilé son kimono et débute par le salut. Les petits, bien alignés en deux rangées, imitent avec sérieux mais avec beaucoup de plaisir. Les bouts de chou, âgés de 5 à 7 ans, prennent une position de défense, la main en avant et lancent leur jambe tout en comptant en vietnamien : « Mout », « Aie », « Bas », « Bout ». Voilà ce qui s'appelle le coup de pied direct. Bien sûr, leur maître leur a rappelé de sa voix très douce : « Ce n'est pas pour se bagarrer. C'est pour se défendre et pour devenir plus fort soi-même. » Les enfants respirent. De grandes inspirations par le nez et ils soufflent par la bouche. « Les arts martiaux aident aussi à se concentrer. Ça va aussi vous aider pour ce que l'on fait en classe. » L'heure passe rapidement. Les enfants s'amusent tout en restant concentrés sans difficulté. Avant de monter dans le bus qui les ramène chaque soir chez eux, ils avaient tous adoré les TAP. Que ce soit celui du théâtre, celui des contes ou la « maîtresse se déguise et raconte des histoires drôles », ou encore lorsqu'ils jouent les artistes et que « M^{me} Decroocq met sa blouse pour faire de la peinture ».

« Ça crée des liens forts »

Les enfants viennent de partir. L'institutrice a toujours son grand sourire. « C'est passionnant de partager avec eux mes loisirs et ce plaisir-là. C'était un challenge pour moi mais je vois qu'ils adhèrent complètement et j'ai de bons retours des parents. Avec les élèves, nous créons une autre relation lors des TAP. J'ai beaucoup moins d'exigence avec eux qu'en classe. Ça crée des liens forts. »

Et en classe, les TAP ont-ils une influence sur leur comportement ? « Je n'ai pas encore assez de recul mais je remarque déjà que cela en aide certains au niveau de la concentration. D'autres sont un peu moins timides grâce au théâtre. »

MARIE-CAROLINE DEBAENE

Marie Decroocq, institutrice et directrice, enseigne le Viet Vo Dao à ses élèves. PHOTO GUY DROLLET

Si vos enfants sont en âge d'intégrer l'école, je vous invite à vous rapprocher de Mme Marie DECROOCQ, directrice du RPI au 03.21.92.93.17, de préférence le vendredi, jour de la décharge administrative.

Je rappelle la **gratuité** de l'école primaire communale. De plus, il existe un ramassage scolaire, une garderie le matin et le soir (0.30 € le ¼ d'heure) ainsi qu'une cantine dans chaque commune (**3.20 € le repas**).

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

PARTICIPEZ AUX BRÈVES DE MAISONS, BRÈVES DE COMPTOIR

Organisées par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, 3 soirées qui allient conseils en rénovation/construction et convivialité ! Rendez-vous dans un estaminet randonnée du Parc, autour d'un verre (verre et collation offerts), pour partager entre particuliers et professionnels des solutions autour de la rénovation et de la construction.

Jeudi 20 février de 19h à 21h à Saint Martin Choquel : Couloirs du temps, 14 route de Lottinghen
LE SOLEIL ET LE VENT : UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE POUR L'AVENIR

**Jeudi 17 avril 2014 de 19h à 21h à Bazinghen : Estaminet le Saint Eloi
COMMENT ISOLER NOS VIEILLES PIERRES ?**

Jeudi 19 juin 2014 de 19h à 21h à Licques : Le Tacot, 91 rue du Docteur Parmentier
CHANGEZ VOS MENUISERIES. PEUT-ÊTRE, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX !

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Je vous propose de réorganiser une commande groupée de fuel et de GNR (Gazole Non Routier = carburant réservé aux engins mobiles non routiers pour les travaux agricoles, forestiers ou publics). Les personnes intéressées voudront bien retourner le coupon réponse ci-après **avant le 5 février 2014.**

Une consultation sera ensuite réalisée auprès de 3 fournisseurs avec une demande de livraison aux environs du 7/8 février. Charge à chacun de régler individuellement sa facture.

MAIRIE

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le jeudi de 16h à 19h.** Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 03.21.92.93.00 le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. **En cas d'urgence,** vous pouvez joindre Mr Raphaël DELATTRE, maire au 06.74.95.20.47 ou Edith PIERRU, secrétaire de mairie au 06.76.26.00.09.

Le Maire,
Raphaël DELATTRE



COMMANDE DE FUEL

Je soussigné(e)domicilié(e) à Bazinghen, souhaite être associé(e) à la commande groupée de fuel organisée en janvier 2014 par la commune de Bazinghen.

Carburant	Quantité
Fuel domestique premier
GNR hors gel (Gazole Non Routier)



:

Le

Signature

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN
Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen